



GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Règlement de zonage

ZONE
P8-6

USAGES

USAGES AUTORISÉS	TYPE	DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES À L'USAGE
PUBLIC ET COMMUNAUTAIRE		
Aérogare et services connexes	P	
Service public municipal	P	

LOTISSEMENT

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Profondeur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimale
NORMES GÉNÉRALES	1500 m ²		30 m		30 m

BÂTIMENT PRINCIPAL

DIMENSIONS	Superficie		Largeur		Nombre d'étages		Hauteur
	minimale	maximale	minimale	maximale	minimal	maximal	maximale
NORMES GÉNÉRALES			7 m		1	2	12,2 m

IMPLANTATION	Mode d'implantation	Marges minimales			
		avant	latérale	latérales totales	arrière
NORMES GÉNÉRALES	Isolé	9 m	4 m	8 m	5 m

OCCUPATION DU SOL

CES maximal	30 %
-------------	------

AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES